

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Etaient présents : Mmes BIGNON Véronique, FERRANDON Sylvie, LECONTE Céline, MÉRITÉ Valérie, ROBIN Lydie, MM. MAZET-ROUX Pierre, MELLOUX Olivier, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis

Excusé : M. BOULIGNAT Florian

Secrétaire : Mme ROBIN Lydie

### INDEMNITES DE FONCTION DES ÉLUS :

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi (28,10 % de l'indice brut 1027) et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (3 abstentions des adjoints) fixe l'indemnité des adjoints aux pourcentages suivants :

NOM et Prénom	Fonction	% de l'indice 1027
ROBIN Lydie	1 <sup>er</sup> adjointe	6,5
MELLOUX Olivier	2 <sup>ème</sup> adjoint	6,5
FERRANDON Sylvie	3 <sup>ème</sup> adjointe	6,5

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT POUR L'ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) :

➤ Pierre MAZET-ROUX

### DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE ALLIER

Mme FERRANDON Sylvie et M. BOULIGNAT Florian, délégués titulaires  
Mme MÉRITÉ Valérie et M. MELLOUX Olivier, délégués suppléants

SDE 03 - DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU COLLÈGE ÉLECTORAL DE L'ARRONDISSEMENT DE VICHY

- Déléguée titulaire : Mme FERRANDON Sylvie
- Déléguée suppléante : Mme ROBIN Lydie

DÉLÉGUÉS AU SIESS DU COLLEGE « CHARLOTTE DELBO » à TRONGET :  
M. MELLOUX Olivier et Mme LECONTE Céline, délégués titulaires  
M. TOURRET Benoît et M. SIMONIN Benoît, délégués suppléants.

CENTRE SOCIAL 123 BOCAGE – Désignation des délégués

- Délégué titulaire : M. Denis VOYER
- Déléguée suppléante : Mme Céline LECONTE

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS à ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES

- Mme FERRANDON Sylvie, déléguée titulaire
- M. SIMONIN Benoît, délégué suppléant

DÉLÉGUÉS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (pour le personnel des Collectivités Territoriales)

Mme ROBIN Lydie, déléguée des élus  
Mme LÉPÉE Sylvie a été désignée déléguée des agents.

DÉLÉGUÉS à l'ADEM (Association Développement Economique du Bassin d'Emploi de Montmarault)

- Mme ROBIN Lydie, déléguée titulaire
- M. SIMONIN Benoît, délégué suppléant.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

- Mme FERRANDON Sylvie comme Correspondante Défense.

BUDGETS : AUTORISATION VIREMENTS CRÉDITS M57

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention de M. le Maire) délègue à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement.

MARCHÉS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES : Délégation au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de M. le Maire) charge, pour la durée de son mandat, M. le Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à concurrence de **5 000 € HT**.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE : ACCEPTATION DES DONS ET DES RÈGLEMENTS DE SINISTRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (abstention de M. le Maire), de confier à M. le Maire les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

- Acceptation des indemnités de sinistre des compagnies d'assurance
- Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

BUDGET – COMPTE 623 – CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENSES A IMPUTER  
VU l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal nomme les dépenses à affecter au compte 623-Publicité, publications, relations publiques, dans la limite des crédits inscrits au budget.

BUDGET COMMUNAL - PAIEMENT D'UNE FACTURE EN FONCTIONNEMENT – BONDOUX TP

Considérant les travaux de l'entreprise Bondoux effectués en Février 2026 (curage de fossés dans les chemins, du Chy, du Lac, du Breuil, de Fontariol, du Bois et de Mircomps) et la réception de la facture pour un montant de 8 224,80 € HT, le conseil autorise M. le Maire à régler la facture de BONDOUX TP pour un montant de 8 224,80 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-POURÇAIN SIOULE LIMAGNE

REPRÉSENTANTS AU SICTOM SUD ALLIER : Les délégués sont nommés par la communauté de communes. Le conseil municipal propose M. Benoît TOURRET, titulaire et Mme Véronique BIGNON, suppléante.

FÊTES ET ANIMATIONS : M. Pierre MAZET-ROUX est désigné.

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :

M. Pierre MAZET-ROUX sera désigné correspondant incendie et secours par arrêté municipal.

DÉLÉGATIONS AUX ADJOINTS :

M. le Maire informe les conseillers municipaux des délégations données aux adjoints :

- 1 – Lydie ROBIN : Personnel communal – Logements locatifs – Communication
- 2 – Olivier MELLOUX : Voirie et bâtiments communaux – Affaires scolaires et périscolaires – Relation avec les associations
- 3 – Sylvie FERRANDON : Finances communales – Affaires sociales – Culture et tourisme

PRÊT D'UN TABLEAU EN DÉPÔT AU MUSÉE : Dans le cadre de l'exposition « Le Triptyque de Moulins, L'éclat retrouvé d'un chef-d'œuvre de la renaissance », le monastère Royal de Brou à Bourg-en-Bresse, sollicite le prêt de notre tableau « Vierge adorant l'Enfant », du 12 septembre 2026 au 03 janvier 2027. Il est actuellement déposé au Musée Anne de Beaujeu à Moulins. Considérant que toutes les conditions seront réunies pour sa sécurité et sa préservation, le conseil municipal donne son aval.

ÉGLISE - Pose de gouttières : M. le Maire propose que des gouttières soient installées autour des toitures de l'Eglise afin d'éviter la stagnation de l'humidité sur les murs. Ces travaux seront soumis à l'avis des services des bâtiments de France.

ÉGLISE - Peintures murales : La collecte de la fondation du patrimoine porte ses fruits. A ce jour, plus de 6 000 € de dons ont été récoltés. En marge des dons et après la présentation d'Irène Madet, membre de l'association Saint-Martin, le club des Mécènes a alloué à la commune une somme supplémentaire de 4 500 €.